

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° ARR-24-072 : Règlementation du stationnement d'un camion de type «Toupie» de la société Hervé le 25 septembre 2024 - rue des Vignes d'Erbray.

Le Maire de la Commune d'ERBRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-4 et R 412-35,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -Livre I- 4^{ème} partie, relative à la signalisation de prescription,

Vu la demande en date du 23 septembre 2024 de la SCI JFERBRAY sise 175 rue de la Bourdinière à PETIT MARS représentée par Monsieur AUFFRAY Jean-François

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité lors de la présence du camion cité précédemment,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion du stationnement du véhicule type fourgon de la société RENOOUEST prévue le **mercredi 25 septembre 2024, de 8 H 00 à 14 H 00**, le **stationnement** et la **circulation des véhicules seront interdits rue des Vignes** comme indiqué sur le plan joint,

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place rue du Rocher via le parking des anciens bâtiments des services techniques.

ARTICLE 3 : La signalisation matérialisant l'interdiction de stationnement et de circulation sur les voies précédemment citées sera mise en place et déposée par les services techniques de la commune d'Erbray

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Erbray. Il sera affiché à chaque extrémité des voies concernées par ces restrictions de circulation et de stationnement.

ARTICLE 6 :

La Directrice Générale des Services de la commune d'Erbray, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Châteaubriant, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A ERBRAY, le 24 septembre 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD BOUCHET

Publié et rendu exécutoire
Le 24 septembre 2024
Le Maire,
Isabelle DUFOURD BOUCHET



